



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

**RÈGLEMENT SQ-900-2010-30
AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-900-2010 « STATIONNEMENT ET CIRCULATION »,
TEL QU'AMENDÉ (AJOUTS ET RETRAITS D'ARRÊTS ET AJOUTS D'INTERDICTION DE
STATIONNEMENT SUR LA RUE DES MÉSANGES, CLOS-DES-ARTISANS ET
CLOS-DES-JACOBINS)**

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à la signalisation afin de sécuriser les usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 15 novembre 2021, en vertu de la résolution numéro 24274-11-21;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'annexe « A – Arrêts obligatoires » est modifiée de la façon suivante :

AJOUT

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT
Champs des	Intersection rue des Lupins, direction est
Champs des	Intersection rue des Lupins, direction ouest
Laverdure	Intersection rue Pagé, direction sud
Pagé	Intersection rue Laverdure, direction ouest

RETRAIT

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT
David chemin	Intersection rue Raymond, direction est
David chemin	Intersection rue Raymond, direction ouest
Godfroy	Intersection rue Laverdure

ARTICLE 2

L'annexe « G – Règles relatives au stationnement sur les chemins publics » est modifiée de la façon suivante :

AJOUT

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT
Mésanges, rue des	De chaque côté, entre le chemin du Lac-Écho et la rue André
Clos-des-Artisans, rue du	De chaque côté, sur toute la longueur



Clos-des-Jacobins, rue du	De chaque côté, sur toute la longueur
---------------------------	---------------------------------------

RETRAIT

NOM DE LA RUE	EMPLACEMENT
Clos-des-Artisans, rue du	Intersection de la rue du Clos-des-Jacobins, sur 25 mètres
Mésanges, rue des	Intersection du chemin du Lac-Écho, sur 25 mètres

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021.

Paul Germain
Maire

Me Caroline Dion, notaire
Greffière

Dépôt du projet :	24274-11-21	2021-11-15
Avis de motion :	24274-11-21	2021-11-15
Adoption :	24341-12-21	2021-12-13
Entrée en vigueur :		2021-12-15